

LES GARANTIES DES PRODUITS DU RESEAU L'EXPERT VACHETTE

En application des dispositions de l'article R211.4 du code de la consommation, il est expressément rappelé que la présente garantie n'est nullement exclusive de la garantie légale.

Les serrures et les cylindres VACHETTE font l'objet de tous les contrôles nécessaires pour en assurer le bon fonctionnement selon les normes françaises et les spécifications VACHETTE disponibles sur demande écrite.

Dans le cadre de ces normes, VACHETTE garantit ses serrures et cylindres contre tout vice de fabrication et de conception pendant une durée de dix ans à partir de la date de la facture, sauf pour les produits cités ci-après pour lesquels la durée de garantie est plus courte compte tenu de leurs spécificités.

Au titre de la garantie, VACHETTE s'engage à réparer ou à remplacer gratuitement toute pièce présentant une anomalie mécanique dès lors que cette pièce sera reconnue défectueuse, après expertise effectuée soit par FAST SERRURERIE, prestataire agréé de VACHETTE, soit par le Service après-vente VACHETTE.

En aucun cas, les interventions au titre de la garantie ne sauraient avoir pour effet de prolonger la durée de celle-ci.

DES PRODUITS VACHETTE SPECIFIQUES GARANTIS SUR QUELLE DUREE ?		
LES ARTICLES	DUREE DE GARANTIE	INFORMATIONS
CYLINDRE ECO	1 AN	50 000 MA
CYLINDRE V5, HDI, VIP, RADIAL, V5 CODE, VRX, Axi'HOME, Axi'HOME	10 ANS	Voir parag
CADENAS	1 AN	35 000 MA

VERROUS	10 ANS	35 000 MA
MULTIPOINTS EN APPLIQUE	10 ANS	A la béquill
35 000 manœuvres		
SERRURE A LARDER SERIE 5000	10 ANS	A la béquill
35 000 manœuvres		
SERRURE A LARDER D45	10 ANS	A la béquill
35 000 manœuvres		
GACHE ELECTRIQUE	1 AN	150 000 M
FERME-PORTE	2 ANS	500 000 M
VERSO CLIQ ET SYSTEME DUO	2 ANS	Parties éle

* GARANTIES SPECIFIQUES CYLINDRES

Les cylindres VACHETTE font l'objet de tous les contrôles nécessaires pour en assurer un bon fonctionnement. Les tests sont effectués dans leur usine.

Les clés sur plan sont livrées en maillechort (métal tendre) pour limiter l'usure des cylindres : ne pas utiliser des clés de rechange de matière différente (acier), ce qui entraînerait une usure rapide des composants du cylindre et de la suppression de la garantie VACHETTE.

La reproduction de clé non brevetée réalisée en dehors de l'usine Vachette doit être effectuée de la façon suivante :

1. à partir d'une clé « modèle » non usée pour respecter les tolérances utilisées par VACHETTE,

2. à partir d'une ébauche d'origine VACHETTE pour garantir la structure d'une installation de passe partiel initialement calculée par VACHETTE. Attention : le non-respect du choix des ébauches de clé dégage VACHETTE de toute responsabilité dans le cas d'un mauvais fonctionnement.

Les clés sont testées et garanties pour une valeur d'environ 80 000 introductions.

Les clés utilisées de manière intensive (passe partiel, passe général) doivent être remplacées régulièrement pour permettre de conserver la garantie VACHETTE sur l'ensemble de l'installation.

Les cylindres sont testés et garantis pour un usage normal, soit environ 150 000 manœuvres.

La lubrification doit être effectuée exclusivement avec le produit VACHETTE (réf 775 ou 775 Verso) qui a été testé par le laboratoire d'essai Vachette.

La périodicité minimale requise est une lubrification annuelle pour une utilisation normale. Pour les cylindres utilisés fréquemment, la lubrification doit être adaptée.

LA GARANTIE NE COUVRE PAS :

- Les détériorations consécutives à une utilisation des produits VACHETTE non-conforme à leurs recommandations,
- La détérioration d'une clé usée ou non conforme,
- Les détériorations consécutives à une déformation de la porte,
- Les détériorations consécutives à toute modification réalisée sur notre matériel par l'utilisateur,
- Les détériorations provoquées par les contraintes extérieures (vandalisme, incendie) ou tout autre cas de force majeure,
- Les défauts provenant de l'usure normale des produits VACHETTE ou d'une négligence ou du non-respect des conditions d'entretien et/ou d'utilisation recommandées par VACHETTE.